

Communiqué FFE, le 1er juin 2026



Depuis le début de l'année, la FFE est délégataire pour la para-équitation adaptée, une nouvelle étape pour le développement de la discipline

Crédit : ©FFE/CB

La FFE obtient la délégation de l'Etat pour l'organisation de la para-équitation adaptée

Une nouvelle reconnaissance de l'engagement de la Fédération Française d'Équitation en faveur de l'inclusion et de l'accès au sport pour tous

À l'issue du renouvellement des délégations des fédérations sportives par le ministère chargé des Sports pour la période 2026-2029, la Fédération Française d'Équitation (FFE) obtient la délégation pour la para-équitation adaptée, destinée aux personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du neurodéveloppement (TND).

Cette nouvelle délégation vient compléter celles déjà accordées à la FFE pour le para-dressage — discipline inscrite au programme des Jeux paralympiques — ainsi que le para-équestre, destiné aux personnes en situation de handicap moteur dans l'ensemble des disciplines équestres.

Elle vient également consacrer le travail engagé depuis de nombreuses années dans les poney-clubs et centres équestres pour développer une pratique inclusive et accessible à tous. À travers cette délégation, la FFE poursuit la **structuration de parcours sportifs adaptés, du loisir à la compétition** et renforce le **développement de la pratique compétitive dédiée**, avec notamment la **création de premiers titres nationaux lors du Generali Open de France Clubs** à la fin du mois de juillet 2026.

Une reconnaissance du travail engagé par la Fédération depuis plus de vingt ans

Investie depuis le milieu des années 2000 dans le développement de la pratique équestre pour tous les publics, la FFE a progressivement structuré son action en faveur du para-sport et de l'inclusion.

Dès 2008, la FFE met en place des **brevets fédéraux ainsi qu'un label dédié** afin de favoriser le développement d'une offre adaptée et d'améliorer la lisibilité des activités para-équestres proposées dans les clubs.

Communiqué FFE, le 1er juin 2026

En 2017, la démarche "Cheval et Diversité" vient renforcer cette dynamique à travers une formation pluridisciplinaire construite autour de la complémentarité entre les professionnels de la santé et ceux de l'équitation. Déployée sur l'ensemble du territoire grâce au réseau de poney-clubs, centres équestres et organes déconcentrés de la FFE, cette démarche permet aujourd'hui de proposer des accompagnements individualisés et des projets adaptés aux besoins des pratiquants.

À travers les Défis Cheval & Diversité organisés notamment en Normandie ou en Centre-Val de Loire, des projets fédérateurs et inclusifs réunissent déjà cavaliers en situation de handicap et cavaliers valides autour d'une pratique commune.

L'obtention de cette délégation vient ainsi reconnaître le travail mené depuis de nombreuses années par la FFE et l'ensemble des acteurs de la filière en faveur de l'inclusivité, de l'accès au sport et des bienfaits du contact avec les équidés.

Structurer et développer la para-équitation adaptée

Par ce nouvel arrêté de délégation, la para-équitation adaptée est désormais officiellement rattachée à la FFE pour la période 2026-2029. Cette intégration permet à la FFE de **construire un cadre de référence pour plusieurs disciplines** telles que l'équifun, l'équifeel, la voltige, le pony-games, le ride and run ou encore le dressage et de **développer un véritable parcours sportif pouvant aller jusqu'à la compétition.**

- **Une pratique plus accessible et mieux structurée**

La structuration de la discipline doit permettre d'**ouvrir davantage la pratique et la compétition aux cavaliers en situation de handicap mental, psychique ou cognitif**, qu'il s'agisse de déficiences intellectuelles impactant la réflexion, la communication ou la prise de décision, de troubles psychiques pouvant affecter les capacités relationnelles et la concentration ou encore de troubles du neurodéveloppement entraînant des difficultés d'attention, de mémorisation ou d'adaptation.

Une démarche collective a été engagée au sein de la FFE afin de structurer l'action fédérale autour de plusieurs priorités : **sécuriser les pratiques, favoriser l'accès à la compétition** pour tous les publics et **accompagner le développement des compétitions sur les territoires**, notamment en parallèle du circuit ordinaire.

- **Une offre de compétition en plein développement**

Le développement de la para-équitation adaptée s'accompagne de la mise en place progressive d'une offre de compétition dédiée accessible sur l'ensemble du territoire.

Huit disciplines sont aujourd'hui concernées : le para-dressage adapté, le para-attelage adapté, le para-CSO adapté, le para-equifun adapté, le para-equifeel adapté, le para-pony games adapté, le para-ride and run adapté ainsi que le para-voltige adapté.

Afin de garantir l'équité sportive entre les cavaliers tout en assurant leur sécurité, la FFE a également mis en place un **système de classification reposant sur trois niveaux**, permettant d'adapter l'encadrement et les épreuves aux capacités des pratiquants.

La volonté de la Fédération est d'**encourager l'organisation d'épreuves adaptées en parallèle du circuit ordinaire**, sans complexifier l'organisation des concours, afin de favoriser le développement des compétitions sur l'ensemble du territoire.

- **Premiers championnats et compétitions pilotes**

Dès cet été, des **championnats de France de para-dressage, para-equifeel et para-equifun adaptés** seront organisés dans le cadre des championnats de France d'équitation Clubs lors du **Generali Open de France** afin de proposer à chacun un projet sportif correspondant à ses capacités et à ses objectifs.

Communiqué FFE, le 1er juin 2026

Le 4 juin, le **centre équestre de la Scie, en Normandie**, organisera également une **compétition pilote de para-équitation adaptée** réunissant près d'une centaine de participants issus de 20 établissements spécialisés.

Une mission de service public au service des activités équestres

La Fédération Française d'Équitation fait partie des 76 fédérations sportives délégataires reconnues par le ministère chargé des Sports et des 36 fédérations olympiques françaises. Conformément à l'article L131-14 du Code du sport, **une seule fédération agréée reçoit délégation pour chaque discipline sportive** afin d'en organiser la pratique et d'en fixer les règles dans le cadre d'une mission de service public.

Cette délégation permet notamment à la FFE :

- d'organiser les compétitions sportives délivrant les titres nationaux ;
- de procéder aux sélections internationales ;
- de proposer un projet de performance fédéral ;
- d'accompagner la détection et l'accession au haut niveau ;
- de proposer l'inscription des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sur les listes ministérielles de haut niveau.

Les disciplines déléguées à la FFE

Avec l'intégration de la para-équitation adaptée, la FFE compte désormais parmi ses disciplines déléguées :

- les disciplines olympiques : saut d'obstacles, concours complet et dressage ;
- la discipline paralympique du para-dressage ;
- ainsi que de nombreuses disciplines disposant de championnats du monde comme l'attelage, le para-attelage, l'endurance, le horse-ball, le pony-games, le TREC, l'équitation de travail ou encore la voltige.

Une pratique au service de l'inclusion et de l'épanouissement

Au-delà de la pratique sportive, la para-équitation adaptée constitue un véritable outil d'accompagnement, d'inclusion et d'épanouissement pour les personnes en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles du neurodéveloppement. Le contact avec les équidés et la relation construite avec l'animal favorisent notamment la confiance en soi, la concentration, l'autonomie, la gestion des émotions ainsi que les capacités de communication et d'interaction.

Grâce à un encadrement adapté et à une progression individualisée, cette pratique permet à chacun d'évoluer à son rythme dans un environnement rassurant, structurant et valorisant. Au sein des clubs, la para-équitation adaptée contribue également à renforcer le lien social en favorisant les échanges entre cavaliers, enseignants, familles, accompagnants et pratiquants valides autour d'une expérience commune et inclusive.

[Télécharger le communiqué de presse](#)
[Télécharger la photo](#)

Contact Presse :

FFE Communication – (+33 2 54 94 46 78) – communication@ffe.com

Valérie Bleys – (+33 6 73 53 23 64) – valerie.bleys@vbcom.fr